

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A330

Train d'atterrissage principal -
Modification des roues (ATA 32)

1. MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS A330 modèles -301, -321, -322, -341 et -342, tous numéros de série, dont les trains d'atterrissage principaux sont équipés de roues Messier-Goodrich de référence (PN) 3-1509-2.

Les avions ayant reçu l'application du Bulletin Service (BS) AIRBUS A330-32-3167 en exploitation ne sont pas concernés par la présente Consigne de Navigabilité (CN).

2. RAISONS :

Des opérateurs d'avions A330 ont rapporté que certains tirants (boulons de fixation des jantes interne et externe) des roues Messier-Goodrich PN 3-1509-2 ont été trouvés cassés ou manquants. Dans quelques cas, ces roues ont subi des ruptures et causé des dommages aux équipements environnants.

Les investigations ont révélé que la rupture des tirants est due à un phénomène de fatigue. Cette rupture a provoqué la sortie du tirant de son logement. La libre migration de ce tirant peut conduire à la perforation de l'intérieur du moyeu de la roue, et par suite, provoquer la perte de la jante, ce qui pourrait constituer une situation potentiellement critique.

Afin d'éviter la migration du tirant en cas de rupture et prévenir de possibles dommages de l'ensemble roue /bloc de frein, la présente CN rend obligatoire la modification des roues par l'introduction de plaques de blocage.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

Sauf si déjà accompli,

Au plus tard le 31 octobre 2004, modifier les roues de PN 3-1509-2 des trains principaux conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A330-32-3167. Le PN des roues modifiées devient 3-1509-3.

Nota : Le montage des roues de PN 3-1509-2 n'est plus autorisé à compter du 1^{er} novembre 2004.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A330-32-3167
(Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 08 NOVEMBRE 2003